



***Description des postes nécessitant un détachement officiel
par les gouvernements nationaux des États membres de
l'Organisation des Nations Unies***

TITRE DU POSTE :**Conseiller (ère) Juridique (non contractuel)****ORGANISATION :****Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la
Stabilisation en République Démocratique du Congo****LIEU D'AFFECTATION :****Partout dans la zone de mission en fonctions des
besoins opérationnels****SUPERIEUR IMMEDIAT :****Chef de la Composante Police****DUREE :****12 mois (prorogeable)****DATE LIMITE DE DEPOT****DES CANDIDATURES :****20 octobre 2025**

Valeurs fondamentales des Nations Unies : intégrité, professionnalisme et respect de la diversité

RESPONSABILITÉS:

Sous la supervision et l'autorité du Chef de la Composante police, le Conseiller juridique est chargé de :

- Fournir des conseils juridiques au chef de la police ;
- Veiller à ce que les procédures et les activités internes soient conformes aux règles et règlements de l'ONU et s'alignent sur le mandat de la Mission.
- Rédiger ou mettre à jour les directives du chef de la police, les instructions permanentes, les notes administratives et les documents similaires pour la composante police, et contribuer à des exercices comparables au niveau de la mission ;
- Examiner les documents pour la communication externe avec les autres sections de la mission et le Siège de l'ONU afin d'en assurer l'exactitude et la conformité juridique, conformément aux directives du chef de la police (p. ex., code-câble).
- Examiner les rapports semestriels du volet ;
- Assurer la liaison entre le bureau du Chef de la police et les différentes sections de la composante police, par exemple en compilant les informations demandées aux autres sections de la mission et au Siège de l'ONU, en examinant les directives élaborées par le Siège de l'ONU, etc.
- Préparer et rédiger la correspondance interne et externe pour demander un avis juridique au nom du Commissaire de police de la MONUSCO ;
- Représenter la Composante police sur des questions juridiques ;
- Effectuer des recherches et des analyses juridiques, et rédiger des avis juridiques, des études, des notes de service, des rapports et de la correspondance ;

- Interpréter et appliquer les textes et autres instruments régissant les activités et les opérations de la police de la MONUSCO ;
- Examiner et conseiller sur les accords, les modalités institutionnelles et opérationnelles, ainsi que d'autres documents juridiques ; le cas échéant, élaborer de nouvelles modalités juridiques pour répondre à des besoins et à des circonstances spécifiques.
- Participer à des négociations et résoudre les réclamations et les différends ;
- Effectuer des analyses juridiques a posteriori sur les opérations et les activités de la Police des Nations Unies ;
- Examiner et/ou contribuer aux activités de gestion des connaissances au niveau de la mission ou du quartier général de l'ONU, telles que les RAA, les PON, les lignes directrices, etc. ;
- Participer aux réunions et aux programmes avec le responsable des meilleures pratiques de la mission et les points focaux, ainsi qu'aux réunions mensuelles du groupe de gestion des connaissances du siège de l'ONU, auxquelles participent tous les responsables des meilleures pratiques et les points focaux des différentes missions.
- Mettre à jour le centre de gestion des connaissances de l'UNPOL au niveau de la mission ;
- Assurer la publication des documents de gestion des connaissances de l'UNPOL sur le site web de l'ONU, etc.

En dehors des missions principales, le conseiller est appelé à exercer les fonctions et tâches suivantes :

- Développer et alimenter la bibliothèque.
- Conseiller les agents de l'UNPOL sur leurs droits et obligations.
- Surveiller le respect, par tout le personnel de la police de la MONUSCO, des règles et directives, y compris les SOP, le Code de conduite des Nations Unies et le Code de conduite de la police de la MONUSCO, et en rendre compte au Commissaire de police.
- Effectuer toutes autres tâches assignées par le chef de la composante police de la MONUSCO.

COMPÉTENCES

Professionnalisme : Tirer fierté de son travail et de ses réalisations, faire preuve de compétence professionnelle et de maîtrise du sujet, être conscientieux et efficace dans le respect de ses engagements, respecter les délais et obtenir des résultats, être motivé par des préoccupations professionnelles plutôt que personnelles, faire preuve de persévérance face à des problèmes ou à des défis complexes, et rester calme dans des situations stressantes. Posséder une expérience pratique avérée et des connaissances spécialisées exceptionnelles dans le domaine technique du travail en général, ainsi que dans les domaines spécifiques requis pour les postes particuliers. Faire preuve de discernement dans le cadre des tâches qui lui sont confiées ; être capable de planifier son propre travail et de gérer les priorités de travail et de tâches. Avoir l'aptitude à appliquer son expertise technique pour résoudre des problèmes et des défis liés à la police. Posséder de solides compétences organisationnelles. Prendre la responsabilité d'intégrer une perspective sexospécifique et d'assurer la participation égale des femmes et des hommes dans tous les domaines d'activité.

Planifier et organiser : Définir clairement des objectifs compatibles avec les stratégies convenues. Identifier les activités et les missions prioritaires ; ajuster les priorités au besoin. Allouer suffisamment de temps et de ressources pour l'achèvement du travail. Prévoir les risques et tenir compte des imprévus lors de la planification. Surveiller et ajuster les plans et les actions au besoin. Utilise le temps de manière efficace.

Travail d'équipe : Travailler en collaboration avec ses collègues pour atteindre les objectifs de l'organisation. Sollicite des contributions en valorisant sincèrement les idées et l'expertise des autres et est prêt à apprendre d'eux. Faites passer l'ordre du jour de l'équipe avant l'ordre du jour personnel. Soutenir et agir conformément à la décision finale du groupe, même si ces décisions ne reflètent pas

entièrement sa propre position. Partager le mérite des réalisations de l'équipe et accepter la responsabilité conjointe des lacunes de l'équipe.

QUALIFICATIONS:

Éducation : Diplômé d'une université avec un diplôme en droit ou une qualification universitaire supérieure en droit, et des connaissances dans les domaines du droit international, des droits de la personne, du contentieux civil, des contrats et de l'administration de la justice sont exigées.

Expérience : Au moins cinq ans d'expérience professionnelle en tant que conseiller juridique dans un service juridique d'un gouvernement, d'une organisation internationale ou d'un cabinet privé spécialisé en droit international. Une connaissance de la rédaction de documents juridiques est exigée.

Une expérience acquise dans le cadre d'une opération de maintien de la paix au Siège de l'Organisation des Nations Unies ou dans une autre organisation internationale analogue est souhaitable.

Langue : La maîtrise du français et de l'anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit, est exigée.

Évaluation pour le service en mission : Tous les candidats doivent être approuvés par le biais d'une évaluation pour le service en mission (AMS), soit par une équipe d'aide à la sélection et d'évaluation (SAAT) déployée dans un État membre, soit sur la base d'une AMS en mission à l'arrivée des candidats en provenance d'un État membre, qui subissent généralement une AMS en mission. L'échec de l'évaluation en mission entraînera le rapatriement du candidat. Dans ce cas, tous les frais liés au rapatriement sont à la charge de l'État membre.

La préférence sera accordée aux femmes ayant les mêmes qualifications.

Date d'émission : 19 septembre 2025

<http://www.un.org/en/peacekeeping/sites/police>

Conformément à la politique de l'ONU sur le filtrage des droits de l'homme du personnel de l'ONU, toutes les personnes qui souhaitent servir avec les Nations Unies sont priées de faire une « auto-attestation » attestant qu'elles n'ont pas commis d'infractions pénales graves et qu'elles n'ont pas été impliquées dans des violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. Le libellé exact de l'auto-attestation est décrit au paragraphe 5.2 de la politique mentionnée ci-dessus. La décision finale sur la sélection d'une personne pour servir aux Nations Unies sera également soumise à un examen des droits de la personne.